



Réf : F16018.01

**Direction de l'Environnement (DENV)**  
Centre administratif de la province Sud  
(CAPS)

Artillerie - 6, route des Artifices  
Baie de la Moselle  
BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06  
denv.contact@province-sud.nc

## FORMULAIRE D'AUTORISATION, DE DÉCLARATION ET/OU DE DÉROGATION RELATIVES AUX DÉFRICHEMENTS, AUX ÉCOSYSTÈMES ET AUX ESPÈCES PROTÉGÉES

\* Cocher le(s) type(s) de démarche concernée :

*Au titre des articles 431-1 et suivants du code de l'environnement de la Province Sud :*

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT**

**DÉCLARATION DE DÉFRICHEMENT**

*Au titre des articles 233-1 et suivants du code de l'environnement de la Province Sud :*

**DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE AUX ÉCOSYSTÈMES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL**

*Au titre des articles 240-1 et suivants du code de l'environnement de la Province Sud :*

**DEMANDE DE DÉROGATION RELATIVE AUX ESPÈCES PROTÉGÉES (ENDÉMIQUES, RARES OU MENACÉES)**

### ATTENTION

Dossier établi en deux (2) exemplaires papiers accompagnés d'une (1) version numérique à déposer contre récépissé de dépôt ou à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention du président de l'Assemblée de province.

Direction de l'Environnement

Service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets (SICIED)

Centre administratif de la province Sud

Pour tout renseignement, contacter le SICIED

Tél : 20 34 00 Courriel : denv.contact@province-sud.nc

### CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° DE DOSSIER : \_\_\_\_\_ DATE DE DÉPÔT (jj/mm/aaaa): \_\_\_\_\_

TAMPON :

**IDENTITÉ DU DEMANDEUR** **Vous êtes un particulier**

\* N° de carte d'identité :

---

ou N° de passeport :

---

\* Civilité :  Madame  Monsieur

\* Nom de famille :

---

Nom de naissance :

---

\* Prénom(s) :

---

**À joindre : copie de la pièce d'identité en cours de validité** **Vous êtes une personne morale**

\* Raison sociale ou appellation commerciale : société immobilière de Nouvelle-Calédonie \_\_\_\_\_

\*  N° de Ridet  N° RC  N° RM : \_\_\_\_\_ Aucun numéro attribué**Représentant légal :**\* Civilité :  Madame  Monsieur

\* Nom de famille :

---

Nom de naissance :

---

\* Prénom(s) :

---

**Responsable de projet (si différent du représentant légal) :**\* Civilité :  Madame  Monsieur

\* Nom de famille : \_\_\_\_\_

---

Nom de naissance :

---

\* Prénom(s) :

---

\* Fonction : \_\_\_\_\_

---

**À joindre : copie des statuts enregistrés, copie extrait K-bis récent, pièce justifiant la qualité en tant que représentant du demandeur, copie de la pièce d'identité en cours de validité du responsable de projet**\* **Vous êtes une collectivité publique** Oui  Non**À joindre : acte habilitant le demandeur à déposer la demande****COORDONNÉES DU DEMANDEUR**

\* Adresse de correspondance :

---

Boîte postale : \_\_\_\_\_

\* Commune :

\_\_\_\_\_ NOUMEA \_\_\_\_\_

\* Code postal et libellé : \_\_\_\_\_

\* Pays : \_\_\_\_\_ NOUVELLE CALEDONIE \_\_\_\_\_

\* Téléphone (fixe et/ou mobile) : \_\_\_\_\_

Courriel :

Fax :

---

---

## SITUATION FONCIÈRE

### \* Localisation du ou des terrains

*Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales contiguës appartenant à un même propriétaire. Les informations et plans fournis doivent permettre à l'administration de localiser précisément le ou les terrains concernés par le projet.*

N° de rue ou route : \_RM10\_ Rue ou route : \_\_\_\_\_  
N° de lot : 100 Lotissement : \_\_\_\_\_  
Quartier : Col des Pirogues  
Code postal : \_98 890\_ Commune : \_\_PAITA\_\_

### \* Références cadastrales (si le projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, merci de toutes les identifier)

Numéro d'inventaire cadastral (NIC) :  
6355-687139 ;

Sections cadastrales : \_TAMOA\_

Superficie du ou des terrains : 6HA 50A

Servitudes privées d'accès :  Oui  Non

### \* Emplacement

- Sur le domaine provincial public maritime
- À l'intérieur d'une aire protégée
- Sur le domaine provincial (hors domaine public maritime et aire protégée)
- Sur une zone d'aménagement concertée
- En dehors du domaine provincial
- Autre (à préciser) :  
\_\_PRIVE\_\_

### Plan d'urbanisme directeur (PUD)

Commune : \_\_PAITA\_\_  
Version du PUD : \_SANS OBJET\_  
Zonage(s) : \_\_SANS OBJET\_\_

**\* DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET**

L'opération est prévue sur le site de l'ancien CMCP du col de la pirogue, laissé vacant par le CHT.

L'implantation pavillonnaire et la vétusté des installations ne permettant pas d'envisager la création de la structure dans les bâtiments existant, il a été envisagé de créer un nouveau bâtiment permettant d'accueillir les résidents dans des conditions conformes à la réglementation territoriale en termes d'hébergement et de sécurité.

	DESCRIPTIF
<b>Unité administrative</b>	Des bureaux, une salle de réunion un patio couvert qui fait office d'accueil, d'attente et de lien vers l'extérieur.
<b>Unité logistique</b>	fonctions logistiques sont regroupées : linge sale/ linge propre, les chariots, les déchets et DASRI
<b>Unité du personnel</b>	un espace couvert extérieur est dédiée au personnel, avec ses vestiaires et sanitaires
<b>Espace de convivialité et de vie sociale</b>	Les salles de restauration implantées en belvédère avec une terrasse dominant la vallée. Elles s'organisent en deux zones, dont l'une est dédiée et directement reliée à l'espace d'hébergement contenant. Un emplacement pour une cheminée sera défini dans la salle polyvalente
<b>Unité de bien-être</b>	Les espaces de bien-être (Snoezolen et balnéo) sont dans la continuité de la salle polyvalente avec vue sur jardin et sur la nature
<b>Unité éducative</b>	implantée sur l'axe principal entre l'accueil et l'hébergement. (3 salles)
<b>Les unités d'hébergement</b>	Les unités d'hébergement 1 et 2 de chacune 7 lits sont dans un espace contenant autour du patio 2. Les deux autres unités de 14 lits chacune s'organisent autour des patios 3 et 4. Les espaces Douches/ Sanitaire et Logistique sont regroupés en tête d'unité. Une main courante en périphérie des coursives est prévue
<b>Unité de soins</b>	Salle de soins, bureau médecin et bureau polyvalent, ainsi que Poste infirmier sont au cœur de l'hébergement : un vitrage sur allège de 100 cm sur la totalité de la périphérie. (Avec vitrage sans teint pour le poste de soins.)

**\* Dates prévisionnelles de réalisation du projet**

Du (jj/mm/aaaa) \_01/11/2018\_\_\_\_\_ au (jj/mm/aaaa) \_\_\_01/03/2020\_\_\_\_\_

## TYPOLOGIE DES IMPACTS ET EMPRISE DU PROJET

\* **Défrichement**  Oui  Non (si oui, répondre aux éléments ci-après)

(**Définition** : toute opération qui a pour effet de supprimer la végétation d'un sol et d'en compromettre la régénération naturelle, notamment l'enlèvement des couches organiques superficielles du sol)

\* **Surface d'impact du défrichement**

- < 10 ha  
 10 ha < surface < 30 ha  
 > 30 ha

\* **Caractéristique du défrichement**

- Terrain situé au-dessus de 600 mètres d'altitude  
 Terrain situé sur les pentes supérieures ou égales à 30°  
 Terrain situé sur les crêtes et les sommets, dans la limite d'une largeur de 50 mètres de chaque côté de la ligne de partage des eaux  
 Terrain situé sur une largeur de 10 mètres le long de chaque rive des rivières, des ravins et des ruisseaux

\* **Impact sur écosystème d'intérêt patrimonial (EIP)**

- Direct  
 Indirect (si impact direct ou indirect, préciser le type d'EIP)

\* **Type(s) d'EIP concerné(s)**

- ⇒  Forêt humide  
 Forêt sèche  
 Mangrove  
 Récif de plus de 100 m<sup>2</sup>  
 Herbier de plus de 100 m<sup>2</sup>

Aucun impact direct ou indirect sur un EIP

\* **Atteinte sur une ou plusieurs espèces endémiques, rares ou menacées**

Oui  Non

\* **Construction / lotissement**

Oui  Non

- < 3 000 m<sup>2</sup>  
 3 000 m<sup>2</sup> < SHON ≤ 6 000 m<sup>2</sup>  
 6 000 m<sup>2</sup> < SHON ≤ 20 000 m<sup>2</sup>  
 > 20 000 m<sup>2</sup>

SHON = 1 594.2 m<sup>2</sup>

**Définition :**

La surface de plancher hors-oeuvre brute (SHOB) d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de la construction.

La surface de planche hors-oeuvre nette (SHON) d'une construction est égale à la SHOB après déduction :

- Des surfaces de plancher hors-oeuvre des combles et des sous-sols non aménageables pour l'habitation ou pour des activités à caractère professionnel, artisanal, industriel ou commercial,
- Des surfaces de plancher hors-oeuvre des toitures terrasses, des balcons, des loggias ainsi que des surfaces non closes situées au rez-de-chaussée ;
- Des surfaces de plancher hors-oeuvre des bâtiments aménagés en vue du stationnement des véhicules.)

## **JUSTIFICATION D'UN INTÉRÊT DE NATURE SOCIALE OU ÉCONOMIQUE, DE MOTIF INTÉRÊT GÉNÉRAL ET D'ABSENCE DE SOLUTION ALTERNATIVE**

*(Pour les demandes relatives aux écosystèmes d'intérêt patrimonial)*

La structure est destinée à remplacer et à constituer une extension en termes de capacité d'accueil à l'actuelle unité de long séjour psychiatrique (ULSP ou pavillon 4 du CHS).

La future unité médico-sociale doit être conçue, dans l'esprit de la loi de Pays du 7 janvier 2009, comme un foyer de vie polyvalent dont les missions sont d'offrir un accueil sécurisé, des soins et un projet de vie de qualité pour des résidents définitivement non-autonomes qui présentent :

- soit des pathologies psychiatriques lourdes anciennes et fixées,
- soit des handicaps mentaux sévères, assortis de troubles du comportement.

Ces deux catégories de résidents - psychotiques vieillissants et oligophrènes - présentent de surcroît des affections somatiques chroniques nécessitant un projet médical spécifique.

Les objectifs posés restent proches de ceux qui figuraient dans le rapport rédigé par le Dr TRAMONI (médecin inspecteur de la DASS-NC) en 2006 relatif aux exigences de l'ULSP :

- proposer un cadre de vie proche de la vie ordinaire respectant l'intimité, l'intégrité et le rythme du résident et permettant de personnaliser les actes du quotidien,
- conserver voire développer les acquis en mobilisant l'autonomie dans les actes essentiels, dans des activités physiques, artistiques et récréatives adaptées au niveau de chacun,
- assurer le bien-être physique et psychologique des résidents en assurant leur sécurité, dépistant les complications liées au handicap mental ou de l'âge, en garantissant une présence bienveillante auprès d'eux, en leur proposant des loisirs adaptés à chaque projet de vie ainsi qu'à leurs demandes et refus,
- favoriser la socialisation intra et extra institutionnelle des résidents en suscitant les échanges, en aménageant des espaces de convivialité, en impliquant les familles et en entretenant les liens sociaux.

Par contre, les moyens diffèrent de ceux de l'actuelle ULSP, dans la mesure où il s'agit non pas de refaire un projet de soins psychiatriques mais un projet de vie à caractère médico-social, dont l'animation reviendra à des éducateurs en collaboration avec des auxiliaires de vie et aides médico-psychologiques, tandis que l'effectif infirmier (relativement diminué) s'occupera avant tout de la distribution et du contrôle des traitements ainsi que des soins somatiques.

Il s'agit également d'accueillir davantage de résidents que dans la capacité de l'actuelle ULSP. Pour cela, la nouvelle UMS accueillera d'autres résidents déficitaires du CHS actuellement pris en charge en unité de postcure et de réhabilitation psycho-sociale (UPCRPS). Cinq d'entre eux sont déjà prévus. Il est également envisagé d'accueillir des personnes du secteur extrahospitalier qui en auraient le profil. Une étude de la DASS-NC sur la base des orientations du C.H.R.S. a évalué le besoin potentiel pour ce type de structure, à 120 personnes.

Aucune variante n'a été réalisée. Le projet vise créer une nouvelle structure sur les actuels locaux du centre médico-sociale jugés trop vétustes et normes conformes aux normes de sécurité pour ces usagers.

\* **SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'EXÉCUTION DES OPÉRATIONS** (moyens, matériel utilisé, modalités d'intervention sur site, ...)

### **Terrassements**

Les travaux consisteront au nettoyage du site, la démolition en tous genres, le décapage de la terre végétale, l'abattage d'arbres autorisé et évacuation.

- les terrassements seront réalisés aux engins mécaniques standards,
- les déblais de bonne qualité seront réutilisés en remblais, rebouchage des trous laissés par les éléments démolis et reprofilage de la surface,
- les terres impropres provenant de purges éventuelles seront évacuées,
- les remblais sous parking et plate-forme seront compactés par couches de 30 cm

Les terrassements seront réalisés suivant les indications du plan de terrassement. De manière générale, les plateformes seront terrassées suivant la pente du terrain à 1% pour une évacuation des eaux EP.

### **Construction des bâtiments :**

**Fondation** : Pieux bois battus

**Charpente Couverture** : Poutres porteuses, solives, Deck et plancher panneaux bois.

**Façades** : Ossature et bardage en bois.

**Charpente** : Ossature primaire et secondaire en bois.

**Couverture** : Couverture en tôle KL.

**Isolation** : Façade et couverture en ouate de cellulose.

### \* **SYNTHÈSE DES MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION PROPOSÉES**

Mesure E1 – transplantation d'espèces rares et menacées
MR1 chantier vert
MR2 Protection des ERM
Mesure R3 : traitement des eaux pluviales
Mesure R4 : limitation du coefficient de ruissellement et projet paysager
Mesure R5 : traitement des eaux usées
Mesure R6 : station de chloration et limitation des pollutions
Mesure R7 : lutte contre les incendies

**\* CARACTÉRISTIQUES DE L'IMPACT DU PROJET** (Pour les défrichements et les impacts sur écosystèmes d'intérêt patrimonial)

Commune	Section	Désignation ou lot	Inventaire cadastral de la parcelle et superficie		Nature de l'écosystème et/ou de la formation végétale défrichée / impactée	Superficie à défricher ou emprise sur le(s) écosystème(s) susceptible(s) d'être directement ou indirectement impacté(s) par les travaux, par parcelle	Travail, installation, ouvrage ou aménagement projeté	Date prévisionnelle des travaux
			NIC	HA				
PAITA	TAMOA	100	6355-687139	6ha50	HERBACEES	5 509m <sup>2</sup>	Terrassement pour assise des bâtiments	Novembre 2018

**CARACTÉRISTIQUES DE L'IMPACT DU PROJET** (Pour les dérogations relatives aux espèces protégées)

Nature des travaux impliquant la destruction d'un habitat ou de spécimens d'espèces protégées	Site, tracé envisagé avec indication du/des propriétaire(s) foncier(s)	Date ou périodes envisagées des travaux par habitat traversé	Nature de l'habitat	Famille	Genre	Espèces	Nombre de spécimens concernés
Défrichement / terrassements	Sanatorium Centre hospitalier	Avril 2018	Herbacées	ARAUCARIACEAE	Araucaria	luxurians	6 (supprimés)
				CYATHEACEAE	Sphaeropteris	intermedia	3 (transplantés)
				CAMPEPHAGIDAE	Coracina	caledonica	Recherche active (à la jumelle) combiné à de l'écoute et non dénombrées
				CAMPEPHAGIDAE	Lalage	leucopyga	
				ACANTHIZIDAE	Gerygone	flavolateralis	
				MELIPHAGIDAE	Gliciphila	undulata	
				MELIPHAGIDAE	Lichmera	incana	
				PETROICIDAE	Cryptomicroeca	flaviventris	
				MONARCHIDAE	Clytorhynchus	pachycephaloides	
				MONARCHIDAE	Myiagra	caledonica	
				MELIPHAGIDAE	Myzomela	caledonica	
				COLUMBIDAE	Ducula	goliath	
				MELIPHAGIDAE	Philemon	diemenensis	
				COLUMBIDAE	Drepanoptila	holosericea	
				RHIPIDURIDAE	Rhipidura	albiscapa	
				RHIPIDURIDAE	Rhipidura	verreauxi	
				PACHYCEPHALIDAE	Pachycephala	caledonica	
				STURNIDAE	Aplonis	striata	
				ZOSTEROPIDAE	Zosterops	lateralis	
				ZOSTEROPIDAE	Zosterops	xanthochroa	

## FINALISATION DE LA DEMANDE

*(Cases à cocher)*

\* À ma connaissance, les terrains et/ou objets de la demande  ont été parcourus par un incendie durant les dix années précédant celle de la présente demande  n'ont pas

\*   J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans la présente demande.

\*   J'atteste avoir pris connaissance des conditions réglementaires liées à ma demande prévues dans le code de l'environnement de la province Sud aux articles :

- 233-1 et suivants (pour les autorisations de réalisation de programme ou projet susceptible d'avoir un impact environnemental sur un écosystème d'intérêt patrimonial)
- 240-1 et suivants (pour les dérogations relatives aux espèces protégées)
- 431-1 et suivants (pour les autorisations et déclarations de défrichements)

\* Fait à Nouméa, le (jeudi 25 janvier 2018)

\* Signature du demandeur :

*Toute déclaration fautive ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 819 000 F d'amende)*

\*Champs obligatoires